



SUSCITER
DE VRAIS
CHANGEMENTS
POUR
L'ENVIRONNEMENT



Fonds Multilatéral
aux fins d'application du Protocole de Montréal

« On peut d'ores et déjà citer un *exemple* encourageant illustrant une *démarche* qui a abouti à une *solution* à l'échelle mondiale. Grâce au *Protocole de Montréal* relatif à des *substances* qui appauvrissent la couche d'ozone, le risque d'exposition à des rayonnements *dangereux* semble diminuer – *preuve manifeste* qu'il est possible de gérer les problèmes *environnementaux mondiaux* lorsque tous les pays font des *efforts résolus* pour appliquer les orientations générales arrêtées au niveau *international*. »

KOFI ANNAN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

MARS 2005

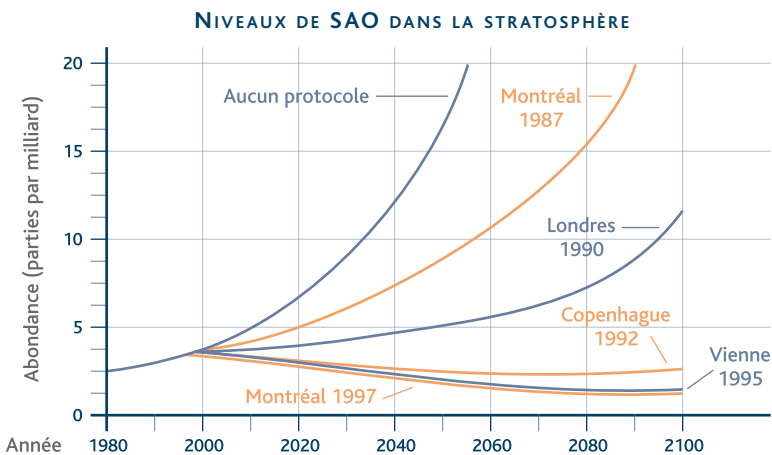
La page couverture est extraite d'une toile peinte par Shanika Harshani Perera (15 ans), du Sri Lanka. Cette oeuvre a été présentée au Concours international de peinture d'enfants organisé par le Programme OzonAction, en 1998, dans le cadre du Programme de travail PNUE du Fonds multilatéral. Elle a remporté le concours pour le Sri Lanka.



La vie sur la Terre est protégée par une couche d'ozone qui filtre les rayons ultraviolets dangereux produits par le soleil. L'amincissement de la couche d'ozone, causée par les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), met en danger l'environnement et la santé humaine. En 1985, la communauté mondiale a réagi en adoptant un cadre légal international où l'on prend des mesures pour contrer cette menace, soit la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Deux ans plus tard, en 1987, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été adopté. Le Protocole de Montréal est allé plus loin que tout autre accord mondial sur l'environnement en obligeant les pays à réduire le niveau de production et de consommation de produits chimiques qui nuisent à la couche d'ozone selon une échéance convenue.

La consommation et la production de SAO ont été réduites à la fin des années 1980 et au début des années 1990 dans les pays développés. Il était considéré comme essentiel de permettre aux pays en développement de faire de même. Cependant, pour de nombreux pays en développement, la protection de la couche d'ozone représentait une moins grande priorité que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable. En raison des coûts supplémentaires associés à la conversion des industries naissantes qui dépendent des SAO aux technologies respectueuses de l'ozone, ils ont hésité à signer le Protocole de Montréal, particulièrement lorsque leur croissance économique entraînait une hausse considérable de la production et de la consommation de SAO.

Un important obstacle à l'adhésion des pays en développement au Protocole de Montréal a été éliminé en 1991 lorsque le Fonds multilatéral a été établi dans le but



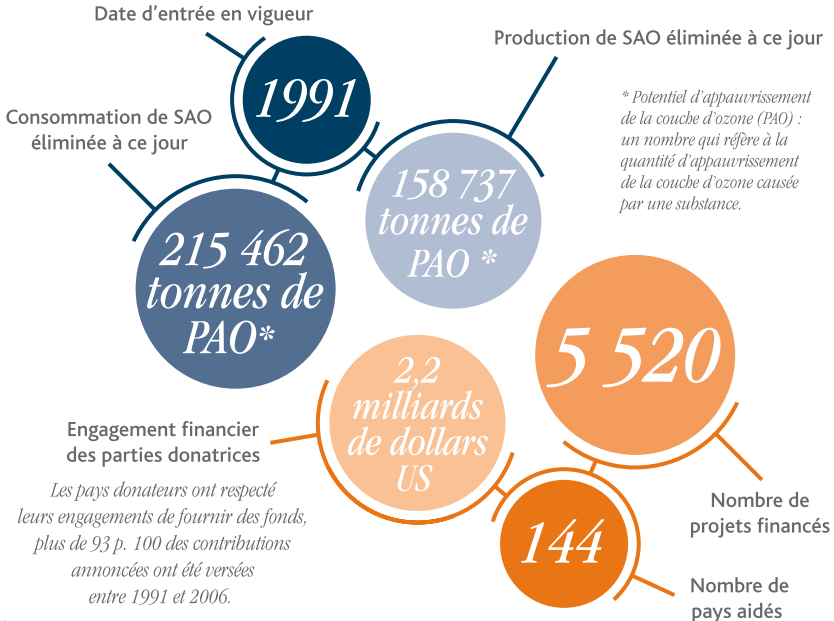
Le graphique démontre les prévisions des niveaux de substances appauvrissant la couche d'ozone dans la stratosphère avec et sans le Protocole de Montréal et ses modifications subséquentes (Londres, Copenhague, Vienne et Montréal).

de permettre aux pays en développement de respecter les exigences du Protocole de Montréal. Le Fonds multilatéral a permis de fournir une aide financière à diverses activités, notamment la conversion industrielle, l'aide technique, la diffusion d'information et la formation. Il a en outre contribué au renforcement des capacités visant à éliminer graduellement les SAO utilisées dans la réfrigération, le gonflement de la mousse, le nettoyage industriel, la suppression des incendies, la fumigation du sol, les produits de beauté et les produits pharmaceutiques.

Le Fonds multilatéral est un mécanisme financier et non un organe de mise en œuvre. La séparation des responsabilités en matière de mise en œuvre lui permet d'avoir une procédure d'examen de projet objective et rigoureuse et un système de surveillance et d'évaluation impartial pour déterminer les problèmes de mise en œuvre et en trouver les solutions. Le financement est fondé sur les fonds axés sur la performance avec une vérification indépendante des résultats, une souplesse dans l'utilisation des fonds pour promouvoir la propriété nationale et une disposition sur les pénalités pour non-réalisation.

Le présent livret a originalement été préparé pour le 20^e anniversaire de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et a été mis à jour pour le 20^e anniversaire du Protocole de Montréal. Il fournit un aperçu des leçons tirées par le Fonds multilatéral depuis 1991 et il présente également certains des défis ainsi que des possibilités à venir.

FAITS ET CHIFFRES¹



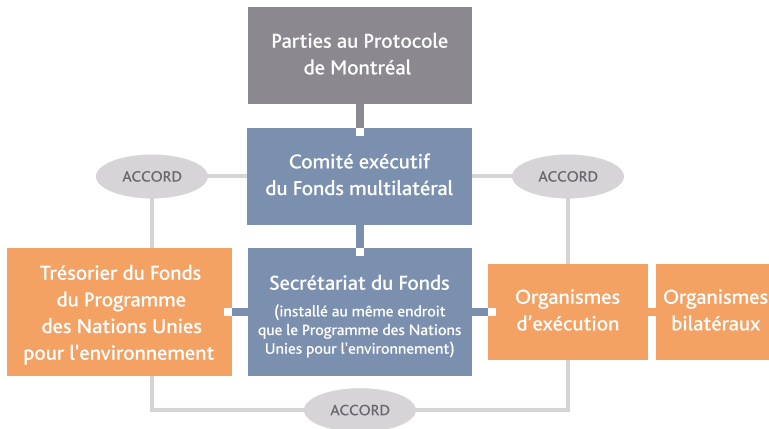
¹ EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2006



Exploitation du Fonds multilatéral

LORSQUE LE **SECRETARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL** A ÉTÉ ÉTABLI À Montréal en janvier 1991, seuls 21 pays en développement avaient ratifié le Protocole de Montréal. Cependant, le premier objectif obligatoire que les pays en développement devaient réaliser en matière de réduction de leur production et de leur consommation de SAO était dû en 1999, ce qui représente moins de 10 ans. Contrairement à plusieurs programmes de financement d'aide au développement, le Fonds multilatéral est exploité selon des échéanciers précis et des dates limites rigoureuses. Puisqu'il n'existait pas de modèle à suivre pour le Fonds multilatéral en 1991, il était nécessaire d'établir rapidement des processus opérationnels innovateurs ayant des mécanismes de versement efficaces et efficaces qui pouvaient s'adapter à une situation en évolution.

STRUCTURE DU FONDS MULTILATÉRAL



- > Le Fonds multilatéral est géré par les Parties au Protocole de Montréal.
- > Un Comité exécutif composé de sept pays développés et de sept pays en développement supervise les opérations du Fonds multilatéral.
- > En offrant de l'aide financière et technique, le Fonds multilatéral collabore avec des « agences d'exécution » : le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale et de nombreuses agences bilatérales.
- > Le trésorier du Fonds est chargé de recevoir et de gérer les contributions annoncées (argent comptant, billet à ordre ou aide bilatérale) et de verser les fonds au Secrétariat du Fonds et aux agences d'exécution selon les directives du Comité exécutif.
- > Le Secrétariat du Fonds basé à Montréal exécute les opérations quotidiennes.

Responsabilité partagée en gouvernance

Gestion équitable et participative

Le Fonds multilatéral est géré par les Parties au Protocole de Montréal qui prennent les décisions sur l'ensemble des politiques et, à tous les trois ans, sur le niveau de réapprovisionnement du Fonds. Le Fonds multilatéral est géré par un comité exécutif qui est composé de représentants de sept pays développés et de sept pays en développement. Les membres sont choisis chaque année au cours de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal selon une représentation géographique équitable. Les membres ont des droits de vote égaux mais le comité exécutif n'a jamais voté; les décisions sont fondées sur le consensus. Chaque année, le président et le vice-président du comité exécutif représentent alternativement un pays développé et un pays en développement.

Un système de scrutin majoritaire uninominal représentatif présenté par le comité exécutif permet à chacun des 14 membres de rallier des pays supplémentaires de la même région. Cela a considérablement augmenté la participation des intervenants au processus décisionnel et a accru leur sentiment d'appartenance au processus.

Le comité exécutif est chargé d'élaborer des politiques et des lignes directrices opérationnelles, d'établir un plan et le budget de trois ans pour le Fonds multilatéral, d'approuver les programmes des pays et les projets précis, et de superviser l'administration du Fonds multilatéral. Le comité s'acquitte principalement de ses fonctions au cours des trois réunions qu'il convoque chaque année.



Emilia Stefanouska (12 ans)
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Liduvina E. Gutierrez Amados (8 ans) MEXIQUE



Mise en œuvre des activités du Fonds multilatéral

Donner la mise en œuvre en sous-traitance

Il a été convenu au tout début qu'afin de prévenir le recoupement des efforts et de favoriser la sensibilisation et la rapidité d'action, le Fonds multilatéral se servirait de la capacité et de l'expertise déjà en place pour mettre en œuvre ses activités. Les travaux sur le terrain dans les pays en développement sont effectués par quatre agences d'exécution qui ont des ententes contractuelles avec le comité exécutif : le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale. Profitant du réseau global et des capacités d'élaboration de programme des agences, les activités du Fonds multilatéral ont été lancées rapidement dans plus d'une centaine de pays en développement. Entre 1991 et 1995, le Fonds multilatéral a renforcé sa capacité d'offrir un programme de 200 millions de dollars US par année.

Les Parties au Protocole de Montréal ont également décidé que les Parties contributrices pouvaient utiliser jusqu'à 20 p. 100 de leur contribution annuelle pour des activités avec les pays en développement sur une base bilatérale. Douze Parties contributrices participent actuellement à diverses activités bilatérales, notamment la formation, l'aide technique et l'introduction des toutes dernières technologies sans danger pour la couche d'ozone. Leur participation diversifie le processus de mise en œuvre et accroît l'incidence du Fonds multilatéral.

Un important aspect du Fonds multilatéral est qu'il couvre uniquement les coûts supplémentaires engagés pendant la conversion aux technologies sans danger pour la couche d'ozone, ce qu'on appelle « coûts différentiels ». Une liste indicatrice des catégories de coûts différentiels est déterminée pendant la Réunion des Parties.


Gestion du Fonds multilatéral

Séparer la gestion de la mise en œuvre

Le Secrétariat du Fonds est installé au même endroit que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et conseille le comité exécutif dans l'accomplissement de ses fonctions. Son mandat n'est pas de mettre en œuvre des projets et des programmes, mais de s'assurer du respect des objectifs du Fonds multilatéral et de faire la liaison entre le comité exécutif, les gouvernements et les agences d'exécution.

La séparation de la gestion du Fonds multilatéral de ses activités de mise en œuvre s'est révélée efficace dans le cadre du maintien de la crédibilité et de l'indépendance du Fonds multilatéral en favorisant l'élaboration des politiques opérationnelles requises pour assurer la rentabilité d'un programme principalement axé sur les subventions. Cela a permis au Secrétariat du Fonds d'utiliser une procédure d'examen de projet rigoureuse qui s'applique à toutes les demandes de financement présentées au comité exécutif. Cette façon de faire est renforcée par un processus d'élaboration de politiques ouvert, transparent et dynamique qui a été entrepris par le Secrétariat du Fonds en collaboration avec les agences d'exécution. Le processus d'examen de projet permet le soutien de toutes les demandes de financement qui répondent aux critères d'approbation du comité exécutif, mais souvent à un niveau inférieur à celui demandé initialement, ce qui entraîne des économies considérables.

Depuis la constitution du Fonds multilatéral, le comité exécutif a attribué un total de 2,11 milliards de dollars US pour mettre en œuvre près de 5 500 projets et activités. Un financement total de 3,72 milliards de dollars US avait été initialement demandé pour ces projets. Les économies de près de 1,61 milliard de dollars US représente les coûts qui ne répondaient pas aux lignes directrices de financement du comité exécutif ou qui ne respectaient pas les exigences fondamentales du Fonds multilatéral en matière de « coûts différentiels ».



Un important aspect du Fonds multilatéral est qu'il ne couvre que les coûts supplémentaires engagés pendant la conversion aux technologies sans danger pour la couche d'ozone, ce qu'on appelle « coûts différentiels ». Une liste indicative des catégories de coûts différentiels est déterminée pendant la Réunion des Parties.



Gouvernements habilitants

Unités nationales d'ozone

Établissement d'un système de pression national pour la protection de la couche d'ozone

En définitive, la mise en œuvre du Protocole de Montréal est la responsabilité des gouvernements nationaux. Reconnaisant cela, le Fonds multilatéral a fourni du financement dans le but d'établir des unités nationales d'ozone au sein des gouvernements de chaque pays en développement bénéficiaire. Il est prévu que les fonds seront utilisés pour embaucher au moins un employé à temps plein et pour couvrir les coûts de base associés au bureau et aux communications même dans les plus petits pays.

L'établissement d'unités nationales d'ozone a permis à 140 pays de prendre en charge leur programme national de protection de la couche d'ozone en fournissant un lien continu au soutien offert dans le cadre du Fonds multilatéral ainsi qu'une voie de communication aux agences qui exécutent des projets pour le Fonds multilatéral. Un des avantages de l'établissement d'unités nationales d'ozone a été la constante amélioration des pays en développement dans la production de rapports annuels sur les données de consommation et de production nationale de SAO. En 2004, le taux de déclaration par les pays en développement bénéficiaires était de 96 p. 100.

Les efforts continus afin d'habiliter les gouvernements nationaux ont contribué à ce qui suit :

- > L'augmentation de la capacité des gouvernements à gérer les programmes nationaux visant à éliminer graduellement la production et la consommation de SAO.
- > La prestation d'une base solide pour respecter les strictes échéances de contrôle et de réduction du Protocole de Montréal.
- > L'adoption d'accords avec le comité exécutif en ce qui a trait aux échéances imposées de réduction accélérée et d'élimination graduelle.



Angela Marcela Castillo Gil (14 ans) COLOMBIE

Soutien des réseaux

Les maintenir et les soutenir

Bien que la majorité des unités nationales d'ozone aient été en exploitation en 1994, le maintien d'un programme national visant à éliminer graduellement les SAO présente constamment de nouveaux défis techniques et de gestion. Le Fonds multilatéral a soutenu deux initiatives à l'appui des nouvelles unités à mesure qu'elles assumaient de plus en plus de responsabilité nationale. En 1993, le gouvernement de la Suède a mis en place et financé un réseau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique dans le but de permettre aux administrateurs des bureaux de l'ozone de cette région de se réunir deux fois par année, avec des représentants de pays développés et d'agences d'exécution, et fournissant ainsi un forum afin de discuter des questions régionales, de diffuser des renseignements sur le Fonds multilatéral et de recueillir de la rétroaction sur les politiques de ce dernier. Ce système de soutien par les pairs s'est révélé un succès et a été rapidement adopté par le Fonds multilatéral. Il existe maintenant neuf réseaux régionaux ou sous-régionaux, qui forment la base du réseau mondial sur l'ozone, pour 139 unités nationales d'ozone.

Comme seconde initiative, depuis 2000, le Fonds multilatéral a financé le Programme d'aide à la conformité du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ce qui a permis à ce dernier de muter le personnel aux régions et d'offrir de l'aide et des conseils plus opportuns aux pays individuels et aux réseaux régionaux.

RÉSEAUX RÉGIONAUX DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX DE L'OZONE

- Afrique – anglophone
- Afrique – francophone
- Amérique latine et Caraïbes – Amérique du Sud
- Amérique latine et Caraïbes – Amérique centrale
- Amérique latine et Caraïbes – Caraïbes
- Asie du Sud
- Asie du Sud-Est et Pacifique*
- Asie de l'Ouest
- Europe et Asie centrale

*Financé par le gouvernement de la Suède



Maria Rozica Popescu (13 ans) ROUMANIE



Stratégie

Arrêt de croissance de la production et de la consommation de SAO

L'objectif avant 1999

Le Protocole de Montréal ne nécessitait pas que les pays en développement réduisent la production et la consommation de SAO avant 1999, lorsque la période de « conformité » a commencé avec les premières mesures de contrôle obligatoires. Les prévisions indiquaient que si la croissance des SAO demeurait non contrôlée, la production et la consommation de SAO au cours des années 1990 pourraient neutraliser les réductions réalisées par les pays développés. L'objectif principal du Fonds multilatéral pendant cette période était donc de ralentir la croissance de la consommation et de la production de SAO dans les pays en développement de la manière la plus efficace possible. Pour ce faire, le Fonds multilatéral a priorisé le financement de projet axé sur l'utilisation la plus rentable de fonds selon le volume de SAO à éliminer graduellement. Il a également instauré des mesures incitatives en faveur des pays qui fermaient des usines produisant des SAO et qui décourageaient l'établissement ou l'expansion d'industries utilisant des SAO.

En 1986, soit un an avant l'adoption du Protocole de Montréal, la consommation totale des plus importantes SAO, les chlorofluorocarbones (CFC) et les halons, dans les pays en développement était d'environ 188 000 tonnes de PAO. En utilisant le taux moyen de croissance annuelle des SAO, il a été estimé que la consommation se serait élevée à environ 570 000 tonnes de PAO en 1999. Une telle croissance aurait augmenté les coûts d'élimination graduelle de 300 p. 100 et accru considérablement la complexité de l'ensemble de la tâche d'élimination graduelle.

L'intervention efficace du Fonds multilatéral entre 1991 et 1999 a contribué sensiblement à l'arrêt de cette croissance, ce qui a fait en sorte que la consommation de base totale des deux SAO dans les pays en développement en 1999 soit d'environ 212 000 tonnes de PAO. De cette façon, une consommation de près de 358 000 tonnes en PAO de ces deux produits nuisibles a été évitée.

N'oublier aucun pays

L'objectif après 1999

Juillet 1999 est une étape clé importante pour les pays en développement en raison de l'entrée en vigueur de la première limite obligatoire en vertu du Protocole de Montréal. À cette date, chaque pays était obligé de stabiliser sa consommation et sa production de CFC, à des niveaux pas plus élevés que les niveaux moyens de production et de consommation correspondant pendant la période de 1995 à 1997. Par la suite, des étapes intermédiaires de réduction obligatoire sont entrées en vigueur jusqu'à ce que l'élimination graduelle des SAO les plus courantes soit terminée en 2010. Une période de conformité plus exigeante a commencé, dans laquelle l'engagement de chaque pays en développement est mesuré par rapport à son respect des limites obligatoires du Protocole de Montréal. Par conséquent, le Fonds multilatéral a modifié sa stratégie de financement, passant de l'optimisation de la réduction des SAO par les industries à l'offre de soutien à l'échelle nationale au moyen d'une approche axée sur la conformité et le financement fondé sur les résultats.

Approche axée sur la conformité

Afin de s'assurer de répondre aux besoins de financement de chaque pays, le Fonds multilatéral a institué un plan continu de trois ans qui prédisait la quantité de SAO que chaque pays devait éliminer chaque année pour se conformer à chaque étape de réduction du Protocole de Montréal. Au moyen de mises à jour régulières, ce mécanisme permet à tous les pays de solliciter du financement du Fonds multilatéral et veille à ce que les fonds soient disponibles lorsqu'ils sont nécessaires de façon à favoriser le respect des exigences du Protocole de Montréal.

Najla Hussein Eid (5 ans) ÉGYPTÉ





Eros Puentes Rodriguez (11 ans) CUBA

Financement fondé sur les résultats

Depuis 2000, le Fonds multilatéral place moins l'accent sur le financement de projets autonomes visant à remplacer les technologies qui utilisent des SAO. Il encourage plutôt l'élaboration de plans nationaux d'élimination graduelle des SAO qui décrivent un plan d'action détaillé pour éliminer la totalité de la consommation restante des SAO les plus courantes dans un pays. Chaque plan est régi par un accord entre le comité exécutif et le gouvernement touché. L'accord précise ce qui suit :

- > L'objectif de réduction annuelle à être réalisé par le gouvernement, avec une quantité minimale qui se conforme au calendrier de réduction des SAO du Protocole de Montréal.
- > Le niveau total de financement du Fonds multilatéral qui a été convenu en principe.
- > Une échéance pour le déboursement des fonds.
- > Une vérification indépendante de la réalisation de l'objectif de réduction annuelle, à titre de condition pour le déboursement des fonds.
- > La souplesse de réaffecter les fonds au sein de programmes.
- > Une disposition sur les pénalités comme une réduction ou une suspension des contributions si l'objectif de réduction des SAO n'est pas réalisé.

Les plans nationaux d'élimination graduelle des SAO s'intègrent à une trousse cohérente qui comprend ce qui suit :

- > la promulgation et l'application des politiques gouvernementales sur l'importation et l'exportation de SAO, comme la formation des agents de douanes et l'harmonisation des Codes des douanes ;
- > des mesures comme la récupération et le recyclage des SAO afin de réduire graduellement le besoin pour des nouvelles SAO dans les équipements de réfrigération actuels.

De cette façon, les accords de financement fondés sur les résultats facilitent la conformité en plaçant les gouvernements nationaux dans une position pour mettre en œuvre leurs engagements en vertu du Protocole de Montréal. Les plans nationaux d'élimination graduelle entraînent généralement des réductions plus rapides de la consommation de SAO que ce qui est exigé par les calendriers du Protocole de Montréal.

En décembre 2006, le Fonds multilatéral avait conclu 94 accords avec 63 pays. Conformément à ces accords, 305 653 tonnes de PAO de SAO seraient éliminées.

Zaidee Walker (12 ans) TRINITÉ





Gestion efficace du cycle d'un projet

CYCLES DE PROJET COURTS AVEC DES RÉSULTATS MESURABLES

Surveillance et évaluation dans le cadre du Fonds multilatéral

Mettre en œuvre une capacité de surveillance et d'évaluation

Le Fonds a établi son propre système de surveillance pour un examen continu du progrès des projets et des programmes en cours. Tous les programmes en cours sont examinés annuellement, ce qui permet au comité exécutif d'exercer ses responsabilités de surveillance. De plus, des évaluations thématiques et sectorielles indépendantes sont effectuées chaque année. Cela fournit de la rétroaction à la fois sur les résultats et l'incidence des projets terminés et en cours ainsi que des leçons et des recommandations sur l'élaboration de politiques.

Suivi du progrès

Utilisation d'indicateurs d'efficacité

Une évaluation des résultats des agences d'exécution est menée chaque année et elle permet d'examiner le progrès accompli quant à la réalisation des objectifs énoncés dans les plans d'activités annuels. Selon les objectifs du Fonds multilatéral, divers indicateurs ont été élaborés pour mesurer l'efficacité des agences d'exécution. Les évaluations ont été utilisées à titre de référence pour de futures attributions de ressources. Cela a engendré un environnement concurrentiel sain et équilibré et a augmenté la qualité de service aux pays en développement bénéficiaires.

La planification annuelle des activités fournit aux agences d'exécution des objectifs en matière d'élimination graduelle des SAO, les rentabilités à atteindre et le niveau de financement à être versé. Des jalons sont utilisés pour mesurer le progrès de la mise en œuvre de projet. Lorsqu'elle est soutenue par de nombreuses mesures administratives, qui peuvent aller jusqu'à l'annulation de projet, cette surveillance continue fournit une mesure incitative pour l'achèvement rapide des projets retardés.

Utilisation des fonds non utilisés

Récupération des fonds non utilisés

Des échéances serrées ont été établies à l'égard du retour des fonds non utilisés pour les projets terminés ou annulés. Les retours de fonds sont constamment surveillés afin de maximiser la reprogrammation aux fins d'utilisation future.



Défis futurs

CFC et halons

Consommation restante et question de production et de commerce illégaux

Malgré des antécédents impressionnants et des indices encourageants, le succès du Fonds multilatéral sera mesuré selon l'étendue de la conformité aux objectifs du Protocole de Montréal. La première réduction mandatée de la consommation et de la production de deux SAO courantes, les CFC et les halons, a commencé en 2005 avec une coupure de 50 p. 100, suivie d'une diminution de 85 p. 100 des CFC en 2007 et une élimination graduelle complète des deux produits chimiques en 2010. La capacité d'atteindre ces objectifs en matière de conformité dépend maintenant de ce qui est énuméré ci-dessous.

- > La mise en œuvre avec succès des plans nationaux et sectoriels pluriannuels d'élimination graduelle déjà approuvés par les pays individuels avec leur partenaire bilatéral et leurs agences d'exécution.
- > L'approbation des derniers plans nationaux d'élimination graduelle pour les pays ayant un faible niveau de consommation.
- > L'élaboration rapide de projets pour les nouvelles Parties au Protocole de Montréal qui restent.

Dans chaque cas, la mise en œuvre de projets se déroule dans des circonstances qui changent rapidement, qui continuent d'entraîner des défis uniques et qui nécessitent des approches innovatrices.



Qu Nan (8 ans) CHINE

Lim Yang Yang (11 ans) MALAISIE



Les pénuries d'approvisionnement provoquées par des restrictions sur les importations, imposées par un pays particulier dans le but de réduire sa consommation de CFC, peut engendrer des marchés non officiels et des pressions pour la production ou le commerce illégaux. Le Fonds multilatéral a réagi en aidant, de diverses façons, les pays à exercer un contrôle plus serré sur le mouvement transfrontalier des SAO. Du financement est assuré pour la formation des agents des douanes, l'harmonisation des Codes des douanes et la fourniture d'équipement pouvant détecter les SAO. Les réseaux régionaux facilitent les échanges d'information entre les gouvernements des pays exportateurs et importateurs de SAO.

Une plus grande sensibilisation à la protection de la couche d'ozone et la mise en œuvre des programmes de récupération entraînent une accumulation des SAO usées. Par exemple, on estime que 230 000 tonnes de PAO de halons sont actuellement entreposées dans des cylindres dans les pays en développement. L'entreposage, la réclamation et l'élimination sécuritaires de tels produits chimiques constituent un préalable à la salubrité de l'environnement.

Les produits chimiques qui n'ont pas encore été entièrement traités

Bromométhane

Le bromométhane est un pesticide grandement utilisé dans le secteur agricole et de la production alimentaire. Il est devenu une substance contrôlée en vertu du Protocole de Montréal en 1992. Dans le cas des pays en développement, les Parties au Protocole de Montréal ont accepté des mesures de contrôle visant à stabiliser la consommation nationale d'ici le 1^{er} janvier 2002 et à introduire une réduction de 20 p. 100 de la consommation d'ici le 1er janvier 2005. Il est prévu que l'élimination graduelle finale sera accomplie en 2015.

Afin de fournir l'aide dont les pays en développement ont besoin pour respecter leurs engagements à la conformité pour ce qui est du bromométhane, le Fonds multilatéral a dû réagir rapidement et efficacement au moyen de nouveaux critères stratégiques différents en matière de développement et de financement de projet. Bien que le Fonds multilatéral ait été préoccupé jusqu'ici par les projets de conversion industrielle, il fallait obtenir et déployer de l'expertise dans les industries agricoles et primaires et s'adresser à un ensemble complètement différent d'intervenants.

Malgré la difficulté de traiter avec un nouveau secteur, le Fonds multilatéral a pu fournir une certaine aide à la fin de 1994, et en date de décembre 1998, 31 pays avaient reçu de l'aide financière dans le secteur du bromométhane. En mars 2007, ce nombre s'était élevé à plus de 70 pays. Lorsque les données sur le bromométhane ont été compilées en 2003, on a constaté que 46 des 55 pays qui avaient déclaré des données avaient réussi à stabiliser leurs consommation nationale. Seuls sept des 83 pays visés par l'article 5 ayant une ligne de base de bromométhane déclarée n'ont pas été à même de respecter la mesure de contrôle du bromométhane en 2005.

Meleko Mokgosi (16 ans) BOTSWANA





Abnaf Rafid Bin Habib (5 ans) BANGLADESH

Bien que les pays puissent continuer à se servir du bromométhane jusqu'en 2015, certains ont déjà devancé leurs efforts d'élimination graduelle. Dans les pays qui ont déclaré utiliser du bromométhane, la consommation totale a déjà été réduite de 25 p. 100 et des accords ont été conclus avec le Fonds multilatéral pour traiter un autre 60 p. 100 de cette consommation.

Il n'existe pas, en 2007, de solution de rechange rentable et unique qui peut remplacer le bromométhane dans toutes ces applications. Contrairement à une conversion industrielle ponctuelle, la possibilité d'utiliser du bromométhane doit être examinée au cours de chaque cycle de culture. L'adoption de nouvelles technologies dans le secteur agricole essentiel comprend les changements aux pratiques et aux attitudes actuelles, parmi les multiples intervenants allant des agriculteurs peu enclins à prendre des risques aux gouvernements et aux fournisseurs. Les risques entraînés par les technologies de remplacement associés à la variabilité inhérente des systèmes et des processus naturels doivent être examinés de façon exhaustive et soigneusement gérés pour qu'un projet ait du succès et qu'il soit durable.

Le maintien des baisses planifiées de la consommation comporte des difficultés dans certains pays en développement, et dans d'autres, le rythme du développement de projet est en train de ralentir. Le maintien de la consommation nulle dans d'autres pays en développement est également en train de devenir une question connexe. Le Fonds multilatéral s'adapte au changement de circonstances et a fourni du soutien dans le but de contribuer à assurer la durabilité de la consommation nulle en reconnaissant la nécessité de modifier l'échéancier de certains des plans initiaux d'élimination graduelle du bromométhane de certains pays, tout en s'assurant que les objectifs généraux d'élimination graduelle ne soient pas compromis.

Tétrachlorure de carbone

Le tétrachlorure de carbone (TCC) est un solvant universel et un agent de transformation chimique. Le Fonds multilatéral a fourni de l'aide afin d'achever l'élimination graduelle de la consommation de TCC à titre de solvant et, dans les cas où c'est raisonnablement pratique sur le plan technologique, à titre d'agent de transformation.

Il reste quelques difficultés technologiques importantes à traiter. Un petit nombre de pays en développement, dotés de processus industriels dans lesquels des solutions de rechange pour le TCC ne peuvent pas être utilisées, doivent modifier leurs processus actuels de façon à ce que les émissions de TCC demeurent à un niveau négligeable. Ce dernier reste à être défini et le fait de maintenir en permanence les émissions sous le niveau défini représente une tâche redoutable.

La production de certains produits chimiques, dont le chlorodifluorométhane, continuera de produire d'importantes quantités de TCC à titre de sous-produit. S'il ne peut pas être utilisé au complet pour fabriquer d'autres produits chimiques, les quantités excessives devront être détruites. Étant donné l'utilité du TCC comme solvant, le fait d'en prévenir le commerce illégal demeurera un défi.



Laila Nuri (8 ans) INDONÉSIE

Pongsak Poolchuen (15 ans) THAÏLANDE



Les produits chimiques qui n'ont pas encore été traités

Le défi des hydrochlorofluorocarbures

Les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) sont un groupe de destructeurs d'ozone, quoique leur potentiel à causer des dommages à la couche d'ozone soit nettement plus faible que celui des TCC. Les HCFC ont été présentés comme un substitut transitionnel aux TCC et étaient déjà grandement utilisés dans diverses applications de réfrigération. Il y a eu une croissance constante dans la production et la consommation de ces produits chimiques dans les pays en développement. De récentes révisions indiquent que la demande en HCFC pourrait dépasser 350 000 tonnes métriques d'ici 2015.

Le Protocole de Montréal présente des mesures de contrôle pour ces produits chimiques pour les pays en développement qui doivent commencer à les stabiliser en 2016. Cela a pris quelque 10 ans, soit de 1990 à 1999, pour préparer les pays en développement à la stabilisation des TCC. Le Fonds multilatéral a décidé en 2005, 10 ans avant que la première mesure de contrôle obligatoire pour les HCFC entre en vigueur, de préparer le terrain pour s'attaquer aux HCFC en aidant de nombreux pays à évaluer le niveau et la tendance de consommation, la croissance prévue des HCFC, le cadre stratégique nécessaire pour gérer leur élimination et les options technologiques fournies. La future demande prévue en HCFC posera un défi important.



Engendrer un véritable changement

Le Fonds multilatéral continue d'être l'une des réussites de la protection mondiale de l'environnement. Cependant, il y a encore de futurs défis si le Fonds multilatéral réussit à atteindre son but ultime. Bien que, d'un côté, le Fonds multilatéral soit simplement un mécanisme financier visant à transférer des fonds aux pays en développement afin qu'ils puissent éliminer graduellement les produits chimiques néfastes, de l'autre côté, c'est une histoire de coopération internationale, d'action diligente, d'équité entre les pays fournisseurs et bénéficiaires, de l'importance d'une approche nationale et du développement d'une structure de financement innovatrice, responsable et transparente.

En habilitant les gouvernements et en favorisant un système de pression national pour la protection de la couche d'ozone dans les pays en développement, le Fonds multilatéral a établi une capacité de tolérance dans tous les pays en développement admissibles à de l'aide financière du Fonds multilatéral. Cette capacité fournit un véhicule pour la gestion de ces produits chimiques au sein des gouvernements nationaux et à une échelle régionale ainsi qu'une exposition efficace et une mise en œuvre durable des programmes dans des pays où les défis environnementaux mondiaux sont moins urgents que les questions de pauvreté et de développement économique.



Nam Babadur B.K. (15 ans) NÉPAL

Les images utilisées dans la présente publication ont été peintes par des enfants dans des pays en développement pour le Concours international de peinture d'enfants sur l'environnement organisé par le Programme OzonAction en 1998 dans le cadre d'un programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vertu du Fonds multilatéral. Ces peintures ont été jugées les entrées gagnantes de leur concours national de peinture respectif. Ces concours ont été organisés par les unités nationales d'ozone en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les peintures ont été exposées au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, reproduites dans le livret du Programme des Nations Unies pour l'environnement, intitulé *Healing the Ozone Layer with Small Brushes* (Guérir la couche d'ozone à petits coups de pinceau), et utilisées dans des publications et du matériel de sensibilisation produits par les unités nationales d'ozone. De par leur talent, leur ingéniosité et leur imagination, les enfants qui ont créé ces peintures prouvent qu'ils sont prêts à faire une véritable contribution à la résolution du problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone.



Fonds Multilatéral

aux fins d'application du Protocole de Montréal

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
SUR LE FONDS MULTILATÉRAL,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :**

Maria Nolan

Chef du Secrétariat

Secrétariat du Fonds multilatéral
aux fins d'applications du Protocole de Montréal
1800, avenue McGill College, 27^e étage
Montréal (Québec) H3A 3J6
Canada

Courriel : secretariat@unmfs.org

Site Internet : www.multilateralfund.org

Tél. : 1-514-282-1122

Télé. : 1-514-282-0068

Le Fonds multilatéral tient à remercier
le Gouvernement du Canada pour son soutien dans
la rédaction de la mise à jour de l'édition 2007 de la brochure
"Susciter de vrais changements pour l'environnement".

Canada

